



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/13

Reçu en Préfecture le : 27/02/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 25 février 2013**  
**D-2013/135**

***Aujourd'hui 25 février 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*Le groupe socialiste ( Mr Respaud, Mr Rouveyre, Mme Diez, Mme Desaignes, Mr Perez, Mme Ajon ) quitte la séance à 16h15*

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT

## **Construction des Archives Municipales. Signature des marchés. Lots 3, 4, 7 et 12. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération D 2012/633 du 19 Novembre 2012, vous avez autorisé la signature des marchés pour la construction des archives municipales pour les lots 1,2,5,6,8,9,10,11,13,14, représentant un montant de 12 168 337.53€ HT . Faute de réponse satisfaisante pour les lots 3, 4, 7 et 12, un nouvel appel d'offres a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la maîtrise d'œuvre privée: ROBBRECHT & DAEM.

Le coût global des travaux est estimé à 18 802 493€ TTC (valeur octobre 2011).

A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes:

Lot n°3 : Façades et verrières polyester-Menuiseries extérieures aluminium-occultation  
Société SOBLACO pour un montant de 755 000 euros HT (base + option)  
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 330 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot n°4 : Couverture-étanchéité  
Société SECB pour un montant de 855 341,66 euros HT  
En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 300 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot n°7 : Serrurerie-métallerie  
Société SOBLACO pour un montant de 435 170 euros HT (offre de base)

Lot n°12 : Appareils élévateurs  
Société SCHINDLER pour un montant de 154 900 euros HT

Le coût total des travaux s'élève à 14 368 749,19 euros HT, soit 17 185 024,03 euros T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 30, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020-article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**